

Règlement chantiers jeunes

1. Objectifs

La mise en œuvre d'un dispositif de chantiers jeunes vise à donner aux jeunes meylanais une première expérience d'emploi, des revenus et un premier engagement dans sa commune. Ce dispositif permet aussi de tisser du lien entre la commune et les jeunes habitants. Huit objectifs opérationnels sont au cœur de ce dispositif :

- ✓ Expérimenter la démarche de recherche d'emploi
- ✓ Découvrir le monde du travail
- ✓ Acquérir des revenus
- ✓ Mieux connaître sa commune
- ✓ Rencontrer d'autres jeunes meylanais
- ✓ Permettre aux jeunes meylanais de s'engager dans leur commune
- ✓ S'engager dans un parcours de citoyenneté
- ✓ Faire connaître des jeunes le pôle jeunesse et ses actions

1. Critères de sélection

Peuvent se porter candidats aux chantiers jeunes les jeunes meylanais de 16 ans révolus à 18 ans. Les jeunes ne doivent pas être, par ailleurs, salariés.

Les jeunes souhaitant se porter candidat pour les chantiers jeunes doivent constituer un dossier. Après examen de leur dossier ils seront sélectionnés par tirage au sort.

Les jeunes ne sont ni salariés, ni indemnisés par pôle emploi.

2.1) Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé ainsi :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- une attestation de carte vitale
- Une fiche de renseignement (nom, prénom, adresse, n° de sécurité sociale personnel...)
- Une fiche sanitaire
- Une autorisation parentale et de droit à l'image
- Un RIB
- Une photocopie de la carte d'identité
- Un justificatif de domicile

2.2) Les critères d'exclusion de la candidature

Une candidature ne sera pas retenue si :

- le dossier de candidature est incomplet
- le jeune faisant acte de candidature a par ailleurs, au cours de l'année écoulée, été bénéficiaire d'une bourse attribuée par la mairie, hors bourse BAFA
- Le CV ou la lettre de motivation ne répondent pas aux attentes du poste
- Le candidat a déjà effectué sur l'année civile une session de chantier (*sauf dérogation exceptionnelle*)

2.3) Le tirage au sort et la mixité

La sélection des candidats se fera dans un souci de parité des équipes, ainsi dans chaque équipe seront présents au minimum deux filles ou deux garçons.

Afin de sélectionner le plus équitablement [impartialement] les candidats, il sera procédé à un tirage au sort parmi les candidatures retenues.

Les jeunes sélectionnés seront alors invités à venir signer leur contrat de travail.

2. Les chantiers

3.1) Organisation générale

Les chantiers sont d'une durée de 5 jours.

A. Les sessions

Trois périodes :

- Vacances de la Toussaint : 1 semaine, 1 session
- Vacances de Printemps : 1 semaine, 1 session
- Vacances d'été : de 2 à 3 semaines, de 2 à 3 sessions

B. Les équipes

Sur chaque session une équipe de 6 jeunes est constituée. Sur une année scolaire 24 à 30 jeunes seront donc concernés par ces chantiers jeunes.

C. Les horaires

La durée de travail journalière est fixée à 5 h, avec une heure de pause méridienne. Donc 9h12h et 13h15h.

3.2) Type de chantiers

Les chantiers proposés visant l'amélioration du cadre de vie, les missions sont diverses.

Les missions possibles sont présentées sur le dossier de candidature et lors de la journée de présentation. Les jeunes faisant acte de candidature s'engagent à pouvoir, potentiellement, participer à l'ensemble des missions.

Dans une logique d'accroissement progressif du dispositif, les premières années les chantiers se feront uniquement dans le cadre des missions des services de la commune. Les années suivantes il sera possible de travailler en partenariat avec des associations afin de proposer des missions plus nombreuses et plus diversifiées.

A. En interne :

- Travaux d'entretien et d'aménagements d'espaces verts et de zones écologiques
- Travaux d'entretien et de petites réfections du bâti
- Tri et rangement de livres des bibliothèques municipales
- Aide à la préparation de la bourse aux livres
- Travaux d'entretien du matériel pédagogique des ALSH Périscolaires

B. En partenariat :

- Les partenariats seront développés dans les années à venir en fonction de l'évolution du dispositif chantiers jeunes.

3.3) Encadrement

Dans une logique d'accroissement progressif du dispositif, les premières années, les chantiers seront encadrés par l'animateur jeunesse avec l'appui technique des services et sous la responsabilité de la coordinatrice jeunesse.

Par la suite, si l'accroissement du dispositif le nécessite, il pourra être fait appel à des animateurs jeunesse recrutés spécialement pour les chantiers jeunes. Ces animateurs seront toujours soutenus par les services et sous la responsabilité de la coordinatrice jeunesse.

3.4) Accompagnement, formation, bilan

A. En amont

Afin de permettre à tous les jeunes meylanais de faire acte de candidature, le service jeunesse est ressource pour accompagner les jeunes dans la rédaction de leurs CV et lettre de motivation.

B. Au cours des chantiers jeunes

Les deux premières heures des chantiers jeunes sont réservées pour un temps d'accueil et de formation des jeunes. Ce temps dédié permet :

- un temps de formation technique si nécessaire
- une présentation des documents administratifs liés à l'emploi (contrat de travail et fiche de paye)
- une présentation du fonctionnement de la collectivité (les différents services)

C. Après les chantiers

Une fiche bilan qualitative est remplie par chaque jeune et une par l'animateur afin d'évaluer le dispositif dans un souci d'amélioration continue.

3. Rémunération

La rémunération est au SMIC horaire auquel s'ajoute l'indemnité de congés payés ainsi que la prime de précarité.

Les payes sont perçues le mois suivant la période de chantier.

La gestion administrative des dossiers (documents administratifs, contrat de travail, fiche de paye) sera prise en charge par l'association Synergie.

4. Services participants et partenaires extérieurs

Services partenaires	Partenaires extérieurs
EDD	
CCAS	
Bibliothèques	
Centre Technique	
CINE	
Périscolaire	